

/DA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-383 du 27 Octobre 1983

chargeant le Camarade Justin GNIDEHOU,
Ministre du Développement Rural et de
l'Action Coopérative, de l'intérim
du Camarade David Douwa GBAGUIDI,
Ministre de la Jeunesse et des Sports
pour compter du 28 Octobre 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée ;
- VU le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 28 Octobre 1983, le Camarade Justin GNIDEHOU, Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative assure l'intérim du Ministre de la Jeunesse et des Sports pendant l'absence du Camarade David Douwa GBAGUIDI.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 27 Octobre 1983

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CC DU PRPB 4 CP/ANR 6 PPC 2 SGG 4 IGE 4 CPC 6
MDRAC-MJS 6 AUTRES MINISTERES 22 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4
DCCT-ONEPI-GDE CHANC.3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-